



VILLE DU NEUBOURG - EURE Conseil Municipal Séance du 18 septembre 2017

Le dix-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	18 septembre 2017
Date de convocation :	11 septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	19
Nombre de votants :	25

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire,
M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY, Mme Evelyne DUPONT,
M. Francis DAVOUST, maire adjoints, M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel
COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Benoit PENET, M. Gilles
BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, M. Alain LEROY, M. Claude PASQUIER, Mme Christel
BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND et M. Edouard DETAILLE.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Francis DURAND pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ;
M. Francis BRONNAZ pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER ;
M. François BIDAULT pouvoir à Mme Hélène LEROY ;
M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Arnaud CHEUX ;
Mme Christelle DEGLOS pouvoir à Mme Anita LE MERRER ;
Mme Evelyne CADIOU pouvoir à Mme Stéphanie MONSÉRÉ.

Absent excusé : M. Jean Luc BRASTEL.

Absent : M. Benjamin MAUGY.

Secrétaires de séance : Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY.

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

- Admission en non-valeur pour un montant total de 162,33 € sur les exercices 2014, 2015 et 2016.
- Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2017.
- Subvention exceptionnelle 2017 à l'association sportive du tennis de table.
- Subvention de 800 € au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage pédagogique.

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 11 septembre 2017

- Tarifs des événements culturels organisés par la commune : saison 2017/2018.

URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES

Compte-rendu de la commission du 4 septembre 2017

- Cession au profit de la Communauté de communes du Pays du Neubourg de la parcelle AN 230, terrain du gymnase A. Clousier.

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

Compte-rendu de la commission du 5 septembre 2017

- Convention de servitudes GRDF concernant la parcelle AN 102 pour alimentation du futur collège.

TRAVAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 5 septembre 2017

AFFAIRES SOCIALES

- Tarifs des sorties « Affaires sociales » : Rouen le 29 septembre 2017 et Paris le 06 novembre 2017.

CCAS

Compte-rendu du Conseil d'administration du 18 septembre 2017

COMMUNICATION – ANIMATIONS

Compte-rendu de la commission du 7 septembre 2017

AFFAIRES DIVERSES

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2017**

Pas d'observation.

➤ **FINANCES**

→ **Admission en non-valeur pour un montant total de 162,33 € sur les exercices 2014, 2015 et 2016**

M. Arnaud CHEUX indique qu'une admission en non-valeurs est présentée. Il s'agit d'impayés de factures de restauration scolaire et de garderie. Le montant des restes à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites. Le montant total sur les exercices 2014, 2015 et 2016 s'élève à 162,33 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-107 : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT TOTAL DE 162,33 € SUR LES EXERCICES 2014, 2015 ET 2016

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, R2342-4 et D2343-3 ;
VU la demande d'admission en non-valeurs présentée par le trésorier principal pour un montant total s'élevant à 162,33 € sur les exercices 2014, 2015 et 2016 ;

CONSIDÉRANT que la somme ne peut être recouvrée, il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de l'admettre en non-valeurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'admettre en non-valeurs la somme de 162,33 €.
- dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2017**

M. Arnaud CHEUX présente une Décision Modificative pour permettre le paiement du Fonds de Péréquation dont le montant exact n'est connu que courant août, alors que le budget est voté en mars.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-108 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2017

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
VU le budget 2017 de la commune voté le 27/03/2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve la Décision Modificative N°1 du Budget principal 2017 de la commune présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-736223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	13 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	13 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	13 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 050,00 €	13 050,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

→ **Subvention exceptionnelle 2017 à l'association sportive du tennis de table**

Mme Isabelle VAUQUELIN explique que le club de tennis de table, qui connaît des belles performances sportives, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir des frais de déplacements supplémentaires suite à la montée de leur équipe première en Nationale 3. Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que ce même type de subvention a été attribué au club de natation. Il est donc proposé de faire de même en couvrant 50% des déplacements distants. Cette subvention s'élèverait donc à 276 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-109 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS DE TABLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'association Neubourg Quittebeuf Tennis de Table ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2017 d'un montant de 276 € à l'association Neubourg Quittebeuf Tennis de Table pour financer des frais de déplacement de son équipe de Pré-nationale.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Adopté à l'unanimité

→ **Subvention de 800 € au lycée Gilbert Martin pour participer au financement d'un voyage pédagogique**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique que comme l'an dernier, une classe du lycée agricole du Neubourg va partir en voyage pédagogique dans le but de découvrir les agroéquipements et les méthodes de production d'un pays de l'Union européenne. Le budget prévisionnel est de 8 000 €. Comme l'an dernier, il sera demandé aux étudiants de faire une restitution auprès d'élèves de CM des écoles élémentaires de la commune. Il est proposé d'attribuer la même somme que l'an dernier, soit 800 €.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-110 : SUBVENTION DE 800 € AU LYCEE GILBERT MARTIN POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par des étudiants en 2e année de BTSA GDEA au lycée Gilbert Martin du Neubourg pour une participation au financement d'un voyage dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre de leur formation ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique de ce voyage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au lycée Gilbert Martin du Neubourg pour participer au financement d'un voyage à l'étranger d'étudiants en 2e année de BTSA GDEA.
- demande que les étudiants fassent une restitution de leur séjour auprès des élèves des écoles élémentaires du Neubourg.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à la majorité (1 abstention)

Mme Isabelle VAUQUELIN s'abstient mais précise que M. Francis DURAND, qui lui a donné pouvoir, vote POUR.

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 11 septembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, M. Gilles BARBIER et Mme Anita LE MERRER

Excusés : M. Francis DURAND, Mme Christelle DEGLOS et Mme Brigitte LOPEZ.

Assistait : Mme Laurine DOUBET.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- L'Eure fait son cinéma

Le lancement de l'opération a eu lieu au Neubourg, avec l'avant-première de « L'école buissonnière » : 187 places vendues.

Au niveau de la semaine, nous avons enregistré 969 entrées, soit une augmentation 2,43 %, par rapport à 2016. Au niveau du département, l'évolution est de -24,41 % (moins 30% à Evreux) de 38 704 entrées à 29 255 entrées.

- Forum des associations du 02 septembre 2017

Un peu plus de 2000 personnes sont venues au Forum. Les 42 associations ont enregistré de nombreux contacts et le forum s'est passé dans la bonne humeur. Il est proposé de reconduire ce forum le samedi 1^{er} septembre 2018.

- Cinéma

A la fermeture du 3 septembre, nous avons enregistré 27 545 entrées, contre 28 205 en 2016.

- L'association « La deuche dans le rétro »

25 véhicules ont démarré une balade en 2CV, le dimanche 10 septembre. La commune a offert le café d'accueil.

- Journée Canicross/Cani VTT du dimanche 10 septembre

1^{ère} journée au Neubourg avec différentes épreuves.

→ **Les rendez-vous à venir**

- L'exposition « **A l'Eure du 7^{ème} art** » sera ouverte au public les 14 et 15 octobre. Des visites pour les scolaires sont proposées.

- **La conférence sur G. Le Conquérant** se déroulera le jeudi 19 octobre.

- **Le salon du livre** aura lieu le 5 novembre et réunira 57 auteurs.

- **Le cabaret d'la puce qui r'nifle** : la commission propose la gratuité de la séance en soirée eu égard au devoir de mémoire (guerre 14-18).

- « **Café des sports** » : la commission propose que les bénéfices soient versés au téléthon.

- **Anne Roumanoff** ; le service de vente des billets à la mairie sera ouvert de 18h à 20h du 9 au 13 octobre et aux horaires habituels les semaines suivantes.

- « **Tableaux de familles** » : ce sera Gérard Vives et non P. Belmondo. Les tarifs proposés sont 29 € orchestre, 26 € balcon, et 20 € tarif réduit.

- **FCA 2018** : il aura lieu du 3 février au 11 mars. Des projections en particulier Bambi (anniversaire des 70 ans de sortie en France) et des courts métrages sur Mickey (anniversaire des 80 ans), des expositions à l'Office du tourisme, Médiathèque et au cinéma ainsi que des interventions de Monsieur Lambert dans les écoles sont envisagées. Les actions d'animation sont également reconduites.

- **Concert Orchestre Régional de Normandie**, du 30 mars 2018 : les tarifs proposés sont 10 et 6 €.

- Troupe de théâtre de Conches « L'Art Conchois'y » avec la pièce « **Le noir te va si bien** » du 7 avril 2018 : les tarifs proposés sont 10 et 6 €.

ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Effectif écoles**

Ecole Dolto : 116 élèves. N-1 : 125 élèves et N-2 : 145 élèves.

Ecole Jean Moulin : 188 élèves à la rentrée. N-1 : 186 et N-2 : 197.

Ecole Dupont de l'Eure : 199 élèves N-1 : 190 et

N-2 : 203.

L'effectif des 3 écoles est donc de 503 élèves. N-1 : 501 et N-2 : 545.

→ **Effectifs pour le car avec le SITS**

9 enfants pour l'école Dolto, 51 enfants à l'école Jean Moulin, 42 enfants à l'école Dupont de l'Eure, soit 102 enfants au total. Pour des raisons de sécurité, les enfants devront porter un gilet jaune.

→ **Fouilles archéologiques** : elles ont eu lieu au cours de l'été et sont terminées. Deux pôles ont été découverts et observés, l'un datant de l'âge du Bronze et l'autre de l'antiquité. Une exposition à l'intérieur du collège sera proposée pour transmettre aux jeunes générations la mémoire du passé concernant le site du collège.

→ **Demande de subvention pour un voyage pédagogique en Allemagne des étudiants de BTS GDEA**

Cette subvention sera accordée en échange d'une intervention avec une restitution devant des enfants d'école élémentaire.

→ **Actualités sportives**

Changement de badges à l'entrée du Haut Phare.

→ **Prochaine commission : le mardi 3 octobre 2017 à 18h30**

→ **Tarifs des événements culturels organisés par la commune : saison 2017/2018.**

Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que les tarifs des événements culturels organisés par la commune doivent être fixés par délibération du conseil municipal. Des tarifs ont été déterminés lors de la commission du 11 septembre dernier, comme suit :

- gratuité pour le concert du « Cabaret d'la puce qui r'nifle » le 9 novembre 2017. La commission a considéré que ce concert répond à un devoir de mémoire. Mme Isabelle VAUQUELIN précise que la prestation inclut des ateliers pédagogiques dont pourront bénéficier les écoles de la commune.

- 29€, 26€ et 20€ pour la pièce de théâtre « Tableaux de famille » du 26 janvier 2018 avec Danièle Evenou et Gérard Vivès.

- 10€ et 6€ pour le concert du 30 mars 2018 : « Histoires de la Normandie illustrées » avec l'Orchestre Régional de Rouen.

- 10€ et 6€ pour la représentation du 7 avril 2018 de la pièce « Le noir te va si bien » par la compagnie de théâtre amateur « L'art conchois'y ».

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-111 : TARIFS DES EVENEMENTS CULTURELS ORGANISÉS PAR LA COMMUNE : SAISON 2017/2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune propose une programmation culturelle riche pour cette saison 2017/2018 ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs de ces événements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée pour les différents événements culturels organisés par la commune, comme suit:

Date	Type d'événement	Nom de la manifestation	Tarifs
09/11/2017	Concert	« La musique au fusil »	Gratuit
26/01/2018	Théâtre	« Tableaux de famille »	Tarif orchestre : 29 € Tarif balcon : 26 € Tarif réduit : 20 €.
30/03/2018	Concert	« Histoires de la Normandie illustrées »	Plein tarif : 10 € Tarif réduit : 6 €
07/04/2018	Théâtre	« Le noir te va si bien »	Plein tarif : 10 € Tarif réduit : 6 €

- précise que le tarif dit réduit peut s'appliquer, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

Adopté à l'unanimité

→ **Badges d'accès aux équipements sportifs : Facturation du renouvellement en cas de perte.**

Mme Isabelle VAUQUELIN demande aux conseillers s'ils acceptent l'ajout d'une délibération concernant les nouveaux badges du Haut-Phare. Après un accord unanime, elle explique que l'ancien système d'accès aux équipements sportifs a fait son temps et qu'il a été nécessaire de le changer. Les associations et les écoles recevront de nouveaux badges.

Il est proposé de fixer à 10 € le coût du remplacement en cas de perte dudit badge dans le but de responsabiliser les titulaires de badges.

M. Didier ONFRAY s'étonne que le club de tennis demande à ses membres une caution de 20 €. Madame le Maire indique qu'il existe une particularité pour le club de tennis puisque chaque membre a un badge d'accès et suppose que les 20 € demandés par le club sont une précaution et une dissuasion. Toutes les autres associations se verront attribuer 3 badges pour les membres du bureau et 1 badge pour chaque professeur.

M. Edouard DETAILLE demande si la somme de 10 € est suffisamment dissuasive. Madame le Maire répond qu'un badge coûte 8 à 9 € à la collectivité et le but n'est pas de faire du bénéfice.

Les badges seront nominatifs. Il sera possible de suivre les entrées et sorties de chacun.

Madame le Maire indique qu'une association souhaitait pouvoir accès 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, ce qui a été refusé.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-112 : BADGES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS : FACTURATION DU RENOUELEMENT EN CAS DE PERTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'accès aux équipements sportifs de la commune est désormais contrôlé par des serrures sécurisées commandées par des badges programmables ;

CONSIDÉRANT le coût des badges ;

CONSIDÉRANT que la fourniture d'un nouveau badge sera facturé ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer ce tarif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer à 10 € la fourniture d'un nouveau badge en cas de perte ou de non restitution du badge confié.
- précise que ce tarif sera applicable à compter de la date de la présente décision.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION URBANISME ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

Lecture du rapport par Mme Isabelle VAUQUELIN

Réunion du 4 septembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY, Mme Anita LE MERRER, Mme Brigitte LOPEZ et Mme Isabelle VAUQUELIN

Excusé : M. Francis DURAND.

→ **DIA**

- DIA 27 428 17 0049 : cession d'une propriété bâtie 31 Rue du Général de Gaulle, parcelle AM 232 de 345 m² ; cession de 4 appartements, de 3 caves et de 3 parkings dans une copropriété.
- DIA 27 428 17 0050 : Cession d'une propriété bâtie 3 Allée des Tilleuls, parcelle AB 110 de 1 204 m² = cession de 1 maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0051 : Cession d'une propriété bâtie - 18 B et 20 Place du Château, parcelle AV 86 de 449 m² et AV 87 de 159 m² = cession d'un immeuble à usage professionnel
- DIA 27 428 17 0052 : Cession d'une propriété bâtie – 4 rue des Carrières, parcelle AC 313 de 310 m² (à prendre sur la parcelle AC 56 de 510 m² - en cours de division
- DIA 27 428 17 0053 : Cession d'une propriété bâtie – 3 Allée des Bruyères, parcelle AB 89 – 90 – 92 de 1 545 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0054 : Cession d'une propriété bâtie – 28 Rue du Doyen Jussiaume, parcelle AD 55 de 1 868 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0055 : Cession d'une propriété bâtie – 3 Place Ferrand, parcelle AT 60 de 67 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0056 : Cession d'une propriété bâtie – 45 Rue Dupont de l'Eure, parcelle AL 15 et AL 47 de 380 m² = cession d'une maison d'habitation

- DIA 27 428 17 0057 : Cession d'une propriété bâtie – 13 Rue du Onze Novembre, parcelle AL 97 et AL 98 de 809 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0058 : Cession d'une propriété bâtie – 8 Rue Pierre Mendès France, parcelle AP 22 de 931 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0059 : Cession d'une propriété bâtie – 14 A Avenue Pierre Mendès France, parcelle AP 35 de 1 110 m² = cession d'une maison d'habitation
- DIA 27 428 17 0060 : Cession d'une propriété bâtie – 5 Rue Chambellan, parcelle AM 255 de 155 m² = cession d'une maison d'habitation

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 27 428 17 N 0028 : Remplacement d'une fenêtre 80 x 145 cm par une fenêtre de balcon 80 x 215 cm permettant la création d'un balcon, Place de la Mare des Fossés, parcelle AL 170 de 91 m².
- DP 27 428 17 N 0029 : piscine de 9 m x 4 m filtration Fx20 à cartouche sans rejets d'eau extérieur. La finesse de filtration est comprise entre 10 à 12 m. La surface de filtration est de 8 à 10 m². Le remplissage ainsi que le complément d'eau sera assuré par un tuyau d'arrosage. La filtration fonctionne en circuit fermé. La sécurité sera assurée par un volet hors sol de sécurité NFP 90-308, parcelle AH 19 de 2643 m². 2 Rue du Bosc Fichet.
- DP 27 428 17 N 0030 : création d'un poste de distribution publique (type PAC/RAL 6003) pour remplacer un poste maçonné existant parcelle D 358 de 607 m².
- DP 27 428 17 N 0031 : création d'un abri de jardin (19.89 m²) parcelle AN 31 de 800 m². 12 rue de l'Ecalier.
- DP 27 428 17 N 0032 : changement de fenêtres (4 petites par une seule fenêtre) et modification d'une fenêtre en porte-fenêtre parcelle AH 61 de 3 361 m², 62 Avenue de la Libération.
- DP 27 428 17 N 0033 : travaux de remplacement de la couverture des 3 logements de fonction parcelle AO 107 de 39780 m² (tuiles mécaniques de teintes similaires à l'existant).

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette demande.

→ **Permis de construire modificatif**

PC 27 428 13 F 0020 M01 : Rues Bioche et Tour de Ville Nord : l'ajout de fenêtres de toit (voir façade PC 5), la modification de l'emplacement de deux places de parking (voir plan masse PC2) Le remplacement du mur d'enceinte séparant la cour intérieure et la "rue du tour de Ville Nord" par un grillage et un portail coulissant (Voir PC4).

L'évacuation des eaux pluviales concernant les pentes de toitures côtés rues, se feront vers le réseau communal. L'évacuation des eaux pluviales concernant les pentes de toitures côté cour intérieure, se feront vers un bassin de rétention des eaux situé sous le parking, puis rejoindront le réseau communal. Aucune modification de surface plancher et de surface taxable n'a été apporté au projet.

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ce permis de construire modificatif.

→ **Permis de construire**

- PC 27 428 17 N 0019 : construction d'une charreterie – Chemin de Perouzette, parcelle AV 58 de 4 315 m².
- PC 27 428 17 N 0020 : construction d'un cabinet paramédical – 6 / 8 rue de Pont de l'Arche, parcelle AM 32 et AM 33 de 1 105 m².
- PC 27 428 17 N 0021 : transformation d'un rdc d'une habitation en local commercial 3 Place Ferrand – parcelle AT 60 de 47 m².
- PC 27 428 17 N 0022 : construction d'une maison individuelle d'habitation, rue des remparts, parcelle AV 147 de 728 m².

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces permis.

→ **Question diverse**

Monsieur Detaille fait part de sa surprise d'avoir vu un permis d'aménager sur la commune avec 13 lots à bâtir, daté du 27 juillet 2017. Il demande les raisons de ne pas avoir vu en commission ce dossier. Madame Vauquelin répond qu'elle découvre ce PA et va faire des recherches au niveau du service pour répondre à cette demande.

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **le lundi 02 octobre 2017 à 18h00.**

Pour répondre aux interrogations pendant la commission au sujet du terrain concerné par le permis de construire rue des Remparts, Mme Isabelle VAUQUELIN précise que le terrain n'est pas en zone inondable.

Mme Isabelle VAUQUELIN revient sur la question posée par M. Edouard DETAILLE lors de la commission concernant un permis d'aménager délivré pour la création d'un lotissement route de Nassandres.

Madame le Maire répond que le dossier était resté en attente. Avec M. Francis DURAND indisponible et l'arrivée d'un nouvel agent au service urbanisme, le dossier est passé inaperçu. Madame le Maire annonce qu'elle a déposé un recours auprès de la préfecture et du tribunal administratif. Les accords ont été donnés par la communauté de communes. Aucune question n'a été posée aux services techniques municipaux quant aux réseaux et à la voirie.

Elle ajoute que ce permis d'aménager avait déjà été retoqué en 2016. Comme le demande M. Edouard DETAILLE, il s'agissait déjà de la même société.

Madame le Maire a demandé à l'aménageur de se présenter.

→ **Cession au profit de la Communauté de communes du Pays du Neubourg de la parcelle AN 230, terrain du gymnase A. Clousier.**

Madame le Maire explique que le gymnase André Clousier, construit par la communauté de communes du Pays du Neubourg, est implanté sur la parcelle AN 230, issue de la division parcellaire de la parcelle AN 8, propriété de la commune.

De cette ancienne parcelle AN 8 (de 20 138 m²), la commune a décidé par délibération du conseil municipal du 12 juin 2017 le transfert de la parcelle AN 231 (de 10 617 m²) sur laquelle est implanté le collège Pierre Corneille.

Il s'agit à présent d'autoriser le transfert, à titre gratuit, à la communauté de communes du Pays du Neubourg, des 9 521 m² restant, correspondant à la parcelle AN 230.

Madame le Maire précise que l'estimation des Domaines est à 35 000 €. Pour M. PASQUIER, c'est un beau cadeau à 35 000 € que la commune fait à la communauté de communes.

Mme Christel BERNARD demande si les frais de notaire seront à la charge de la commune. M. Arnaud CHEUX répond que l'acte est réalisé par le service juridique du Département.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-113 : CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG DE LA PARCELLE AN 230, TERRAIN DU GYMNASSE A. CLOUSIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2241-1, L2122-21 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3221-1 ;

VU l'avis des Domaines en date du 30 août 2017 portant sur la parcelle AN 230 ;

VU la convention tripartite entre la Commune du Neubourg, le Département de l'Eure et la Communauté de communes du Pays du Neubourg portant sur la mise à disposition des parcelles anciennement cadastrées AN 7 et 8 au profit du Département et la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que ladite convention autorisait la Communauté de communes à construire sur une partie du terrain anciennement référencé AN 8 un gymnase en attendant la cession du terrain à la fin de cette opération ;

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain anciennement référencée AN 8 a été divisée en deux parcelles AN 230 et AN 231 ;

CONSIDÉRANT que sur la parcelle référencée AN 231 sont implantés les bâtiments du collège et que sur la parcelle AN 230 se trouve le gymnase construit par la Communauté de communes ;

RAPPELANT que par délibération n° DCM-2017-083 du 12/06/2017, le conseil municipal du NEUBOURG acceptait de procéder au transfert, à titre gratuit, de la parcelle AN 231 au Département de l'Eure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- décide de céder gratuitement à la Communauté de communes du Pays du Neubourg la parcelle de terrain sous la référence cadastrale AN 230 situé rue de l'Ecalier – 27110 Le Neubourg d'une superficie de 9 521 m².
- autoriser Madame le Maire à signer les actes notariés et tous les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

Lecture du rapport par M. Didier ONFRAY

Réunion du 5 septembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY, M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT.

Excusés : Mme Hélène LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

→ **ENEDIS - rue du Tour de Ville Nord :**

Au mois de septembre la société ENEDIS a prévu de poser le nouveau transformateur électrique à l'entrée de la rue des 40 acres (sur le côté droit). Ensuite la société va procéder à la démolition de l'ancien transformateur rue du Tour de Ville Nord.

La société ENEDIS va aussi poser un transformateur électrique rue du Champ de Bataille, sur le côté gauche avant le chemin de Pérouzette, pour renforcer le réseau électrique de ce quartier.

→ **SIEGE - rue de Vitot**

Le SIEGE a prévu de commencer les travaux d'enfouissement de réseaux rue de Vitot avant la fin de l'année.

→ **Travaux rue de Vitot**

Le maître d'œuvre a remis un premier dossier pour le projet de réaménagement de la rue de Vitot.

Il propose plusieurs hypothèses avec 1 ou 2 voies de circulation des automobiles intégrant une voie vélo et piéton prioritaire.

Cette première ébauche sera présentée à la prochaine réunion de quartier.

→ **Assainissement pluvial - Allée de la Varende**

Allée de la Varende, pour remédier aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales de cette rue, les travaux vont être réalisés par la Société SARC en octobre, avec la pose d'un tuyau de 900 de diamètre.

Le coût des travaux HT est de 79 568,80€ pour la SARC plus le maître d'œuvre la société SEEN pour 11 280€ TTC.

→ **Collège du Haut Phare**

Le passage du souterrain est en cours de réalisation.

→ **Réseau de chaleur**

L'enfouissement du réseau de chaleur pour le compte de la société VOL-V est terminé. Le réseau arrive à la piscine et à la salle du haut phare.

→ **Peinture et stationnement**

Les travaux de réfection des marquages au sol ont été réalisés rue de l'Ecalier, Avenue du Maréchal de Delattre de Tassigny, rue de Crosville, prochainement route de Beaumont et rue du Docteur Couderc.

Monsieur DAVOUST demande la suppression de 3 places de stationnement sur le parking rue de l'Ecalier afin de permettre aux bus scolaires de pouvoir tourner.

→ **Place Dupont de l'Eure :**

- 2 bornes seront posées en face du Saint Martin pour éviter la sortie des voitures au niveau du passage piéton.

- une nouvelle tranche de réfection du pavage de la place Dupont de l'Eure sera réalisée à l'automne, le début des travaux étant programmé fin septembre.

→ **Parking communal situé près du bowling**

Les voisins se plaignent des nuisances sonores. Un réaménagement du parking sera examiné. Au préalable, le bowling doit veiller à respecter les normes d'environnement et de sécurité. Une réunion est prévue prochainement à la sous-Préfecture à ce sujet.

→ **Parc communal du quartier de la gare**

Certains habitants utilisent le parc pour faire de la motocyclette.

Ce parc est un lieu de promenade et de détente pour les familles.

Aux 2 entrées, rue de la Picasso et rue de Honfleur, il convient de poser un panneau interdisant l'accès aux véhicules à moteur, et, d'installer des tourniquets pour empêcher le passage des motocyclettes.

→ **Pour information : Voie de dégagement route de Conches à l'entrée dans le Neubourg**

Le dégagement avant les feux permet seulement le passage de 3 voitures.

La route est départementale, le coût pour un allongement du dégagement est estimé à 300 000€. Le département n'envisage pas de faire de travaux pour le moment.

Il conviendra d'attendre l'évolution du réseau routier sur le Neubourg avec l'arrivée de la future déviation pour que ce point soit amélioré. Les travaux seront à la charge de la commune aidée en subventions par les amendes de police.

→ **Questions diverses :**

- Pour éviter que les gros poids lourds s'engagent vers le centre-ville, Monsieur DETAILLE suggère de mettre un panneau « hauteur limitée » au rond-point Aptar, et d'inviter ces véhicules à poursuivre par la déviation D840 en contournant la ville.

- Monsieur A. LEROY transmet une demande de Madame Ogier route de Sainte Colombe qui souhaite avoir un éclairage public sur le poteau près de son entrée.

- Monsieur LEROY signale la présence d'une décharge sauvage (électroménager, vieux pneus, etc) dans le petit bois à la sortie du Neubourg route de sainte Colombe.

Concernant les peintures de stationnement, M. Edouard DETAILLE précise que cela est fait depuis le jour même.

Pour la place Dupont de l'Eure, Madame le Maire précise que les travaux ont démarré le matin même.

Au sujet du bowling, M. Francis DAVOUST relate la réception à la sous-préfecture par Monsieur le Sous-Préfet qui portait sur la mise en conformité du bowling lui-même et plus particulièrement sur l'utilisation de la licence 4 et du défaut d'insonorisation de l'établissement. Le gérant a été mis en demeure sous 15 jours de présenter les documents permettant l'utilisation de la licence 4. Un délai d'un mois a été accordé pour présenter un devis d'insonorisation. M. Francis DAVOUST précise qu'étaient présents à cette réunion : le Sous-Préfet et ses services, l'ARS, la gendarmerie et le SDIS. Tous étaient très surpris que l'établissement puisse continuer son activité. La visite du SDIS est prévue pour le 3 octobre.

Madame le Maire explique que ce dossier était "bloqué" depuis 3 ans à la Préfecture ; le dossier a très bien avancé depuis qu'il a été transmis à la Sous-Préfecture. M. Francis DAVOUST se réjouit des bonnes relations avec la Sous-Préfecture grâce au sérieux dont la commune a su faire preuve lors de l'organisation d'animations comme le Tour de Normandie.

Concernant les feux tricolores, M. Francis DAVOUST indique que contact a été pris avec la société de réglage des feux pour améliorer le temps de dégagement sur ce feu de droite. Il explique qu'il n'est pas possible de mettre un feu clignotant, trop dangereux par rapport au passage piéton. Mme Christel BERNARD s'inquiète pour le temps de traverser pour les piétons, et surtout pour les classes. M. Arnaud CHEUX est rassurant sur ce point en rappelant que les piétons pourront bientôt emprunter le souterrain. M. Arnaud CHEUX indique que beaucoup d'automobilistes évitent les feux en passant par la route de Sainte-Colombe. Il faut privilégier la circulation par ces feux avec une astuce moins coûteuse que l'aménagement évoqué.

M. Francis DAVOUST demande aux élus s'ils ont vu la construction du souterrain : « c'est impressionnant de voir ces blocs qui s'encastrent ».

Quant aux interdictions de circulation de poids lourds, M. Francis DAVOUST indique qu'une solution existe avec le concours du Département, qui consiste en la mise en place de panneaux interdisant les véhicules de plus de 5,5 tonnes, au niveau du rond-point d'Aptar, et au niveau du rond-point des drapeaux, en invitant à contourner pour entrer par la rue Carnot.

M. Gilles BARBIER indique qu'une telle interdiction existe déjà au niveau du Prieuré : interdit aux 5,5 tonnes, sauf livraison. C'est ce "sauf livraison" qu'il faudrait supprimer. Les GPS poids lourds indique de traverser le centre-ville par cet axe.

Pour faciliter le passage des bus depuis la rue Carnot, devant la boulangerie à l'angle de la mairie, il faut réduire l'emplacement des stationnements qui sont trop larges : de 2,5 mètres, ils peuvent être réduits à 2 mètres, ce qui permettra de redonner de la largeur pour le passage du car.

M. Edouard DETAILLE suggère de supprimer une place. Mme Isabel COUDRAY confirme que la 1ère place après le virage gêne.

Concernant la "décharge sauvage", M. Francis DAVOUST précise qu'il s'agit d'un bois privé, la collectivité est donc impuissante.

M. Claude PASQUIER souhaite revenir sur la polémique de la "casquette" des Pompes funèbres Lhuillier. Madame le Maire indique que cette casquette n'était pas prévue dans le dossier de permis de construire de l'époque retrouvé dans les dossiers de la mairie.

→ **Convention de servitudes GRDF concernant la parcelle AN 102 pour alimentation du futur collège**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer avec GRDF une « convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz » sur la parcelle AN 102 pour permettre l'insertion d'ouvrages destinés à l'alimentation du futur collège.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-114 : CONVENTION DE SERVITUDES GRDF CONCERNANT LA PARCELLE AN 102 POUR ALIMENTATION DU FUTUR COLLEGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que l'alimentation Gaz du futur collège nécessite de consentir une servitude sur la parcelle AN 102 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- autorise le Maire, ou un Maire Adjoint Délégué, à signer avec GRDF la convention de servitude concernant la parcelle AN 102.

Adopté à l'unanimité

➤ **COMMISSION TRAVAUX – CADRE DE VIE**

Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER

Réunion du 5 septembre 2017

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. François BIDAULT, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. Francis DAVOUST, M. Alain LEROY, M. Edouard DETAILLE, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Claude PASQUIER.

Excusés : M. Arnaud CHEUX, M. Gilles BARBIER, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH.

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour

1/ Préau école Françoise Dolto

La période des congés scolaires a été mise à profit pour construire le préau convenu par la même entreprise que celle ayant réalisé l'abri du boudrome. La mise à disposition a bien eu lieu avant la rentrée. La réalisation est jugée très convenable. Reste cependant à peaufiner les raccords des dés béton avec le bitume avoisinant le matériau utilisé étant jugé trop abrasif pour des jeunes enfants.

2/ Cinéma « le Viking »

Le cinéma sera indisponible pour travaux du 4 au 27 septembre. A la date de la commission les sièges étaient déjà enlevés pour réaliser les travaux suivants :

- tenture murale neuve à l'étage
- remplacement de la moquette de sol
- remplacements des fauteuils
- mise en place d'un éclairage scénique plus performant

Sauf retard imprévu au travers de ces diverses opérations la reprise est prévue pour la séance du 27 septembre.

3/ Résidence Turmel

Une rénovation des extérieurs est en cours pour améliorer la circulation piétonne et créer des abris

sous espaces verts du type saule pleureur pour aménager ainsi des aires de repos externes confortables.

4/ Gymnase du Haut Phare

La société GMS a été retenue pour effectuer la réfection de la couverture de l'ensemble par un revêtement polyuréthane projeté à la fois étanche et isolant pour améliorer le confort et l'isolation en sous face par suppression des effets néfastes de la condensation actuellement constatée. Dans cette première tranche sur 2017 est intégrée la reprise des dojos hauts. Les travaux seront réalisés de fin 2017 à début 2018 pour étaler la dépense globale de 243 000 euros sur 2 exercices.

5/ Fleurissement de la ville

Pour qu'une équipe au complet visite la ville pour constituer le meilleur jury possible et attribuer les récompenses la solution minibus commun a été retenue pour la journée. Appréciée par tous, c'est ainsi que cette année seront donc attribuées 86 récompenses (soit 9 de plus qu'en 2016). La remise des prix aura lieu le 2 octobre à 19 heures à la salle du Haut Phare. A noter que l'ensemble du fleurissement privé visible participe activement à l'attribution du classement floral officiel de la commune.

6/ Maintenance du parc bâtementaire communal

Une liste la plus exhaustive possibles est en cours d'élaboration pour identifier tous les travaux à réaliser ; De cette liste seront extraits :

- premièrement toutes les conséquences de malfaçons afin d'engager auprès des entreprises responsables et/ou concernées les actions en dommages- ouvrages ou apparentées.
- tous les travaux à prévoir sur le parc des bâtiments communaux pour en chiffrer les coûts unitaires prévisibles et donc le budget global nécessaire en répartissant si besoin les travaux sur plusieurs années en fonction des impératifs pour éviter les imprévus budgétairement nuisibles à une gestion communale saine et équilibrée.

7/ Mobilier urbain

Une réflexion collégiale est entreprise pour rééquiper le centre-ville en poubelles pour remettre en ordre cette action. A noter que face aux exigences des nouvelles règles de sécurité les contenants doivent désormais être souples et transparents pour juger au mieux visuellement d'un élément suspect voire dangereux à l'intérieur.

Il n'a pas été fait état de questions diverses au titre des travaux lors de la dernière commission.

Mme Isabelle VAUQUELIN insiste pour une fin des travaux au cinéma le 27 septembre, les semaines de programmation démarrant les mercredis.

Madame le Maire explique que l'entreprise pour la moquette a commencé ce matin. L'entreprise Visuel démarre mercredi pour les lumières. Les fauteuils seront changés, puis une société de nettoyage interviendra avant la réouverture au public.

Concernant les travaux au Haut-Phare, M. Arnaud CHEUX ajoute que ces travaux devraient générer sur l'ensemble du site des économies d'énergie substantielles.

➤ COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

→ **Tarifs des sorties « Affaires sociales » : Rouen le 29 septembre 2017 et Paris le 06 novembre 2017**

Mme Hélène LEROY présente les 2 prochaines sorties organisées par la commission et soumet les tarifs au vote.

DÉLIBÉRATION n° DCM-2017-115 : TARIFS DES SORTIES « AFFAIRES SOCIALES » : ROUEN LE 29 SEPTEMBRE 2017 ET PARIS LE 06 NOVEMBRE 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commission Affaires Sociales propose des sorties et qu'il convient d'en fixer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- fixe les tarifs pour les sorties à venir, comme suit :

		Habitant Le Neubourg	Personne extérieure
Rouen : MIN / zone portuaire	Personne seule	75 €	80 €
	Couple	145 €	155 €
Paris : Le Sénat	Personne seule	75 €	80 €
	Couple	145 €	155 €

- précise que :

- Le tarif comprend le transport, le déjeuner et les billets d'entrée.
- Les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».
- En cas d'annulation des sorties du fait de l'organisateur ou en cas de désistement d'un participant pour cause de maladie, accident ou décès (du participant ou du conjoint), les remboursements s'effectueront, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou acte de décès) par virement administratif.

Adopté à l'unanimité

➤ CCAS

Lecture du rapport par Mme Hélène LEROY

Conseil d'Administration du 18 septembre 2017

→ Revalorisation des bases des loyers de la résidence Turmel + 0,75 %, conformément à l'indice de la construction.

→ Avenant n°1 du CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens) signé en 2016 avec le Conseil Départemental. Une subvention de 11 375 € sera attribuée pour 2017 pour les actions sociales et de prévention réalisées pour les résidents de Turmel.

→ Différentes aides ont été accordées :

- 5 pour loyers impayés, pour un montant total de 1207,50 €
- 2 pour des frais divers de gestion, pour un montant total de 700 €
- 2 pour des dépenses d'énergie, pour un montant total de 535,49 €
- 1 pour des frais d'inhumation, pour un montant de 250 €
- 2 demandes d'aides ont été refusées

→ Suite du Conseil d'Administration du CCAS, le Lundi 25 septembre à 18 h 00

➤ COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATIONS

Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ

Réunion du 07 septembre 2017

Présents : Mme Evelyne DUPONT, Mme Brigitte LOPEZ, M. Gilles BARBIER.

Excusés : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christelle DEGLOS et M. Francis DURAND.

Assistaient : Mme Laurine DOUBET et Mme Justine VERHEULE.

ANIMATIONS

BILAN

→ **Fête de la musique du 21 Juin**

Animations musicales et vocales sur le parvis de la mairie de 16 H à 23 H sous une chaleur étouffante. Grande satisfaction de la boulangerie voisine (glaces).

En centre-ville, en fin d'après-midi démonstration de danse country rue O.Bonnel, et dès 20 h prestations des groupes et DJ dans les différents bars et restaurants.

Sécurité assurée par la fermeture à la circulation des rues jouxtant les places Dupont de l'Eure et Aristide Briand.

Pas de souci avec les forains qui ont bien attendu le lendemain pour s'installer. Le même problème interviendra en 2018, la fête de la musique étant le jeudi 21 et la St Paul le samedi 24 juin.

→ **Fête St Paul du 24 juin**

Le lâcher de ballons programmé vers 21 heures sur le parvis de la mairie n'a pas atteint l'objectif prévu. Sur les 500 cartes disponibles, seulement 72 ont été attribuées et 3 sont revenues en mairie. Ces chanceux se verront remettre un pass de 5 entrées au FCA, le lundi 2 octobre à l'occasion de la remise des prix des maisons fleuries.

Le but était outre l'animation, d'amener des spectateurs pour le concert, mais, dès le lâcher de ballon terminé, la majorité d'entre eux est repartie.

La commission ne désire pas réitérer cette expérience pour 2018 et réfléchit sur d'autres animations d'autant plus que nous n'aurons pas la participation de l'orchestre.

Une bonne centaine de personnes ont néanmoins assisté au concert donné par l'orchestre d'harmonie de l'Université Populaire.

Quant au feu d'artifice musical, il a comme d'habitude rassemblé beaucoup de monde.

→ **Les estivales des 13 et 14 juillet**

Toujours un grand succès auprès du public et un grand merci aux élus qui ont assuré la surveillance.

Néanmoins, les prestations de la société qui assure cette animation ne nous ont pas donné satisfaction cette année, tant au niveau intervention sur ces 2 journées, qu'au niveau administratif.

La commission propose de rechercher un autre prestataire, quelques contacts ayant déjà été pris.

→ **Animations du 13 juillet au soir**

Très grosse participation à la retraite aux flambeaux emmenée par les 25 musiciens aux costumes lumineux de la fanfare d'Alizay « Le Groupe Garnavalesque », de la mairie vers la rue des remparts où se tenait à 23 heures le feu d'artifice.

Outre les participants, l'on pouvait distinguer tout au long du parcours les habitants tous à leurs fenêtres.

400 lampions et 200 torches ont été distribués ainsi que les 200 bracelets lumineux qui ont été très appréciés des enfants.

La commission propose de faire à nouveau appel à ce groupe pour 2018.

DIVERS

→ La commission étudie la possibilité de faire venir une nouvelle animation en mai 2018, le groupe AéroLive c'est un festival itinérant en Normandie. Chaque concert est livré < clé en mains > aux organisateurs (plateau musical d'artistes régionaux-installation technique complète avec scène couverte-équipes techniques qualifiées-gestion administrative) et offre la possibilité de faire participer des groupes locaux.

→ **La date du repas des aînés 2018** est fixée au dimanche 13 mai

COMMUNICATION

→ **Programme des manifestations : « Rendez-vous du Neubourg automne-hiver »**

Approbation du visuel de la « une » et de la liste des diverses manifestations organisées ou soutenues par la ville d'octobre 2017 à avril 2018. Envoi à l'imprimeur prévu pour le 18 septembre pour une distribution fin septembre.

→ **Agenda 2018** : Choix du visuel de la « une »

→ **Calendrier 2018** : Choix de la carte postale ancienne à reproduire : Allée du Champ de Bataille

→ **Carte de vœux**

Choix du visuel. La date des vœux est fixée au vendredi 12 janvier 2018, compte tenu des vacances scolaires qui se terminent le 7 janvier.

→ **Supports de communication**

- Les 3 planimètres (sucettes) situés Place Aristide Briand, Avenue de la Libération et rue du Doyen Jussiaume seront utilisés pour les campagnes publicitaires concernant le spectacle d'Anne Roumanoff et les animations de Noël. Ces affiches sont imprimées et posées gratuitement par Clear Channel.

- Choix des visuels pour les toiles des 3 « roll up » : Patrimoine, Culture, Sport et du comptoir parapluie qui agrémenteront le stand de la ville lors des diverses manifestations.

- Réception des quatre mâts d'information avec vitrine. Deux d'entre eux seront installés place Gambetta en remplacement de l'ancien matériel. Le troisième place Dupont de l'Eure et le quatrième au niveau de la mairie. Pour ces deux derniers, l'emplacement exact reste à définir.

Mme Evelyne DUPONT précise que l'emplacement des vitrines sera défini avec la commission voirie.

➤ AFFAIRES DIVERSES

→ Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire présente deux décisions :

- *Signature avec la Centrale Biogaz du Neubourg d'une nouvelle convention de servitudes de passage de réseaux et d'accès sur voie communale. Cette décision fait suite à la délibération votée lors du Conseil Municipal du 12 juin 2017 qui autorisait le maire à signer une telle convention ; le tracé du réseau ayant été modifié, n'empruntant plus la parcelle du lycée agricole mais la rue Jean de la Fontaine (VC n°77), appartenant au domaine public communal : une nouvelle convention devait être signée.*
- *Signature d'un avenant au contrat de « maintien de salaire » des agents municipaux. En septembre 2016, une délibération avait été prise pour autoriser le maire à signer chaque année les avenants modifiant le taux de cotisation des agents : au 1er janvier 2018, le taux passera de 1,28% à 1,42%.*

Madame le Maire demande aux conseillers n'ayant pas rendu leur formulaire pour la réception des convocations par mail de bien vouloir le faire. Elle précise qu'il est important de renvoyer un message accusant réception lorsque les convocations sont envoyées.

Madame le Maire annonce que la 1^{ère} réunion de quartier aura lieu le jeudi 28 septembre en mairie. Chacun est le bienvenu. Les riverains concernés seront informés par un courrier dans leurs boîtes aux lettres.

Madame le Maire annonce la venue de Monsieur le sous-préfet le mardi 26 septembre. Elle donne rendez-vous aux élus à 10h en mairie. Après un accueil en mairie, ils iront visiter le chantier du futur collège, puis le Vieux Château.

➤ QUESTIONS DIVERSES

→ *Mme Christel BERNARD redemande l'ouverture de la mairie le samedi matin. Elle constate que la remise des badges pour le gymnase se fera jusqu'à 19h, que la billetterie pour Anne Roumanoff aura lieu de 18h à 20h. Mme Isabelle VAUQUELIN tient à expliquer que les horaires de la billetterie ont été évoqués en commission et fixés en fonction de la disponibilité du régisseur. Mme Christel BERNARD insiste sur l'existence d'un besoin de la population. Mme Isabelle VAUQUELIN précise qu'il s'agit ici d'un besoin ponctuel et M. Arnaud CHEUX ajoute qu'une réponse est justement apportée à ces besoins ponctuels.*

Pour Madame le Maire, il n'est pas envisageable d'ouvrir le samedi matin et rappelle que les villes de Brionne et Conches n'ouvrent plus leurs mairies le samedi. Elle ajoute que de plus en plus de tâches reviennent aux communes, bientôt les PACS. M. Arnaud CHEUX confirme que c'est de plus en plus difficile pour les communes et que c'est compliqué avec une équipe de 4 agents. Mme Christel BERNARD répond que c'est compliqué pour les administrés. M. Arnaud CHEUX répond que la mairie est ouverte lorsque c'est nécessaire mais une ouverture systématique nécessiterait une embauche supplémentaire. Mme Christel BERNARD rappelle que la mairie est un service public et qu'il faut permettre aux habitants d'accéder à ces services. Madame le Maire explique que pour les documents d'identité, les Neubourgeois peuvent les faire dans la ville où ils travaillent. Elle ajoute que pour manifester leur mécontentement, beaucoup de maires prévoient de fermer les mairies le 4 octobre.

M. Arnaud CHEUX rappelle que les communes ont moins de dotations et qu'elles se voient confier des missions complémentaires pas compensées.

Mme Christel BERNARD suggère de fermer la mairie un autre matin de la semaine pour ouvrir le samedi. M. Arnaud CHEUX répond que cela obligerait à faire déplacer les agents 6 jours sur 7.

Mme Isabelle VAUQUELIN ajoute qu'il n'y a aucun intérêt à être présents sans pouvoir assurer les services attendus, ainsi, tous les services devraient être présents en cas d'ouverture au public.

M. Edouard DETAILLE suggère d'ouvrir plus tard le soir. M. Arnaud CHEUX répond que cela a déjà été essayé et a moyennement fonctionné. Certes, c'était avant les cartes d'identité. Mme Isabelle VAUQUELIN

indique qu'une nouvelle organisation est mise en place, les délais sont moins longs, les personnes peuvent même être reçues le midi.

→ M. Didier ONFRAY s'inquiète de la disparition de la taxe d'habitation. M. Arnaud CHEUX explique que le procédé est le même que pour la taxe professionnelle, une somme forfaitaire sera versée sur la base de l'année N-1, ce qui créera une perte petit à petit puisque la somme restant fixe, la commune ne bénéficiera pas des constructions nouvelles. Il faut attendre de voir.

→ M. Didier ONFRAY interpelle le conseil sur la baisse de 50 € des aides de la CAF pour les logements sociaux. Cela représente quasiment 10% du chiffre d'affaire des bailleurs sociaux. Il rappelle que la commune les cautionne. M. Arnaud CHEUX rappelle qu'ils devraient d'abord vendre tout leur actif. M. Edouard DETAILLE se rassure compte tenu de leur patrimoine.

→ Mme Christel BERNARD fait part de la déception de jeunes par rapport au Conseil Municipal Jeunes destinés aux élèves de CM1, CM2 et 6^e : ce sont des enfants, pas des jeunes.

M. Benoit PENET explique que ceci a été un des choix à faire dès la phase de réflexion, mettant en avant la difficulté de faire fonctionner un groupe dont l'amplitude des âges serait trop importante.

Mme Isabelle VAUQUELIN invite Mme Christel BERNARD à faire remonter, en tant qu'élue, les remarques de ces jeunes.

Madame le Maire indique qu'elle peut aussi les recevoir.

→ M. Claude PASQUIER regrette qu'on ne porte pas assez d'importance à la communication des ouvrages réalisés.

Prochain conseil : Lundi 16 octobre 2017

Fin de séance : 22h05

Délibérations du 18 septembre 2017

- DCM-2017-107 : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT TOTAL DE 162,33 € SUR LES EXERCICES 2014, 2015 ET 2016
- DCM-2017-108 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2017
- DCM-2017-109 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS DE TABLE
- DCM-2017-110 : SUBVENTION DE 800 € AU LYCEE GILBERT MARTIN POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE
- DCM-2017-111 : TARIFS DES EVENEMENTS CULTURELS ORGANISÉS PAR LA COMMUNE : SAISON 2017/2018
- DCM-2017-112 : BADGES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS : FACTURATION DU RENOUELEMENT EN CAS DE PERTE
- DCM-2017-113 : CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG DE LA PARCELLE AN 230, TERRAIN DU GYMNASE A. CLOUSIER
- DCM-2017-114 : CONVENTION DE SERVITUDES GRDF CONCERNANT LA PARCELLE AN 102 POUR ALIMENTATION DU FUTUR COLLEGE
- DCM-2017-115 : TARIFS DES SORTIES « AFFAIRES SOCIALES » : ROUEN LE 29 SEPTEMBRE 2017 ET PARIS LE 06 NOVEMBRE 2017